

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Monsieur Daniel DUBAS et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains. »

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission chargée d'étudier le postulat cité en titre s'est réunie à la salle plénière de l'Hôtel de Ville le vendredi 15 janvier 2021 de 14h00 à 15h00 dans la composition suivante :

Mesdames, Messieurs		remplacé.e par :	
Roland	PHILIPPOZ		Gianfranco GAZZOLA
Jean-Marie	CHAUTEMS		
Aude	BILLARD	Muriel	CHENAUX
Joël	TEUSCHER	Vincent	BRAYER
Jean-François	CACHIN	Eliane	AUBERT
Jean-Pascal	GENDRE		
Daniel	DUBAS		
Valéry	BEAUD		
Johan	DUPUIS	Magali	CRAUSAZ
Philipp	STAUBER		
Vincent	VOUILLAMOZ		

Ainsi que le président-rapporteur Jean-Luc CHOLLET

La Municipalité était représentée par le Syndic, Monsieur Grégoire JUNOD ainsi que Madame Natacha LITZISTORF, Municipale.

Monsieur le secrétaire municipal Simon AFFOLTER ainsi que Monsieur Julien REMY de SPADOM représentaient l'administration.

Madame Helena CIRILLO, adjointe administrative s'est chargée de la rédaction des notes de séance. Nous la remercions pour son travail rapide.

En préambule, Monsieur DUBAS, auteur du postulat, le complète par quelques développements. Plus personne ne conteste le phénomène d'élévation des températures et ses conséquences funestes en matière de santé publique, voire de surmortalité et de pollution. Des phénomènes météorologiques tels que des vagues de chaleur plus fortes et plus longues ou des précipitations extrêmes vont être plus fréquents.

Un environnement minéral restitue pendant la nuit la chaleur accumulée en journée au contraire d'un espace rural ou de la forêt qui maintient, de par sa canopée, un micro-climat plus frais.

En introduction au plan climat municipal et qu'il salue, le postulant demande une étude préalable sur la localisation des îlots de chaleur et qui débouche sur un plan d'action. Revenant sur les nuits de plus en plus chaudes lors de périodes de chaleur prolongées, Monsieur Dubas évoque l'importance d'espaces arborisés dans toute la ville, à l'instar de la forêt du Flon, ainsi que celle de la trame verte (végétation) et bleue (eau) dans le processus de densification urbaine.

Il conclut en citant quelques sujets de réflexion, et de décision, tels que l'urbanisme, la végétation, les points d'eau, les couloirs de ventilation et le dimensionnement du bâti.

Lors du tour de table qui suit la présentation de Monsieur Dubas, il se dégage une certaine convergence dans les remarques pour estimer la pertinence du sujet abordé mais également quelques interrogations, voire davantage, quant à l'opportunité d'un nouvel objet parlementaire succédant à un certain nombre d'interventions en cours de dépôt, de traitement ou en attente de passage au plénum.

Précisons que ces remarques sur la forme et non pas sur le fond, n'ont pas de couleur politique particulière, seule la perspective d'élections communales peuvent ici ou là expliquer l'une ou l'autre crispation sans que l'on puisse évidemment en apporter la confirmation.

Quelques voix s'élèvent pour saluer la démarche et réclamer qu'on s'y attarde. Les efforts de la Municipalité relatifs au plan climat, trouveront, espèrent quelques-uns, une application pratique dans le prochain Plan d'affectation communal (PACom). L'abondance des mesures suggérées demande des réponses détaillées, estime un commissaire.

Selon le postulant, son postulat donne des pistes pour concrétiser le plan climat, ses intentions et ses objectifs pour la partie qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, notamment en lien avec les outils de planification du territoire et les trames verte (végétation) et bleue (eau).

Paroles que tant Monsieur le Syndic que Madame la Municipale approuvent en disant que, s'ajoutant aux autres démarches en cours de traitement, le présent postulat nourrira la réflexion.

Un commissaire au long cours nous entraîne à Marseille et au Maroc, évoque les ruelles étroite du Magreb... le futur PGA ira puiser son inspiration jusque sur les deux rives de la Méditerranée.

Une dernière intervention d'un commissaire qui précise, s'agissant du bâti, qu'il y aura lieu d'agir sur le choix des matériaux, des couleurs et de la végétalisation. Rien ne vaut la masse foliaire d'un superbe platane !

Et c'est à l'unanimité avec une abstention que les membres de la commission recommandent à leurs collègues de renvoyer le postulat Daniel DUBAS et consorts à la Municipalité pour rapport-préavis.

Rovéréaz, le 25 janvier 2021

Jean-Luc Chollet

président rapporteur

